

COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 MAI 2022

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Marc JEANDEMANGE, Jean-Michel BOULME, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT.

Etaient excusés : Pierre BELY, Marc CHAVENT.

Ordre du jour

I. **Décisions à prendre par le Bureau Communautaire dans le cadre de sa délégation** :
Aucune décision à prendre.

II. **Points d'information et questions diverses** :

- Echanges autour de la politique de l'urbanisme (mutualisation des révisions des PLU, vers un PLUi ? convention avec les communes pour l'instruction des PC),
- Point sur l'habitat indigne et mutualisation de la police municipale - *rapporteur Anne Bollache*,
- Point sur le PAPI - *rapporteur Frederic Monghal*,
- Inauguration de la ZAC Ecosphère,
- Manifestation « Sur un Air de Famille »,
- Distribution du magazine intercommunal.

III. **Projet d'ordre du jour du Conseil Communautaire du jeudi 19 mai 2022** :

- L'ordre du jour est mis en pièce complémentaire.

I. Décisions à prendre par le Bureau Communautaire dans le cadre de sa délégation :

Aucune décision à prendre.

II. Points d'information et questions diverses :

➤ Le dernier magazine intercommunal est distribué aux élus, qui se chargeront de le transmettre aux habitants du territoire.

➤ Assainissement : la compétence sera transférée en 2026. Une réunion a eu lieu mardi 10 mai avec la direction départementale des territoires (DDT). Pour le prochain mandat, il est nécessaire de préparer ce transfert. La CCRAPC n'ayant pas les compétences en interne, la DDT pourra accompagner la collectivité. Une intervention est d'ores et déjà prévue à un conseil communautaire à l'automne.

Un état des lieux des schémas directeurs sera nécessaire (certaines communes peuvent déjà le transmettre). Il faudra mettre à jour l'étude de 2019 qui avait été réalisée par O+. Puis un diagnostic par un cabinet pourra être effectué.

➤ La loi « climat et résilience » fait partie des objectifs à venir pour les collectivités. L'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) fait partie des mesures phares.

Au niveau régional, l'État s'est doté en 2021 d'une stratégie eau-air-sol, dont l'un des objets est de réduire le rythme d'artificialisation des terres en :

- tendant vers un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon de 2040,

- visant une réduction de moitié de la consommation foncière réelle d'ici 2027 par rapport à la moyenne de la consommation annuelle entre 2013 et 2017.

Cette ambition vise à lutter contre l'étalement urbain et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le 16 mai dernier, une réunion avec la Préfète s'est déroulée pour expliquer que le projet de loi climat s'attarde aussi sur les zones à « renaturer » et « désimperméabiliser », qui devront apparaître plus systématiquement dans les documents d'urbanisme.

Dans un cas, il s'agit de revégétaliser nos espaces urbains ; dans l'autre, de permettre à l'eau de s'infiltrer à nouveau dans les sols. Ce sont là deux leviers pour agir sur les surfaces déjà construites ou aménagées. Ils contribueront à restaurer la biodiversité, combattre le réchauffement climatique et rendre nos villes plus agréables.

Un Webinaire a également été organisé sur ce sujet.

➤ Mutualisation des révisions des PLU, vers un PLUi ? Monsieur Olivier PREMILIEU interviendra au Bureau Communautaire le jeudi 30 juin pour expliquer les nouvelles dispositions des PLU et modification du schéma de cohérence territoriale du SCoT BUCOPA qui doit être approuvé par la communauté de communes.

La plupart des communes sont en train de réviser leur PLU (cf. tableau ci-dessous)

RETOUR DES COMMUNES SUR LA REVISION PLU

COMMUNES		Révision générale	Révision simplifiée	Modification simplifiée
BOYEUX ST JEROME	RNU			
CERDON	PLU 27 sept 2018			
CHALLES	RNU			
JUJURIEUX	PLU 12 juin 2013	Pas de révision en 2022 attente SCOT		Modification simplifiée en cours D'ici la fin de l'année
LABALME	Carte communale			
MERIGNAT	RNU			
NEUVILLE/AIN	PLU 20 sept 2006	Révision à prévoir		
PONCIN	PLU 17 déc 2018			
PONT D'AIN	PLU 1 fév 2016	Urgent révision générale à prévoir en 2022		
PRIAY	PLU 12 juil 2012	En cours de révision		
SAINT ALBAN	Carte communale	Pas de révision sur le mandat	Suivant les obligations	
ST JEAN LE VIEUX	PLU 6 fév 2019		Révision simplifier à prévoir (2022 ?)	
SERRIERES/AIN	RNU	PLU en cours		
VARAMBON	PLU 16 mai 2017	Révision à prévoir mais pas en 2022		

La mutualisation des révisions de PLU est proposée. Pour cela, un AMO (pour faire le cahier des charges) et un cabinet unique doivent être trouvés. Les communes pourront réviser leur PLU à leur rythme mais un cabinet unique peut être recruté en commun. La CCRAPC les accompagnera. Cependant, la compétence n'appartient pas à la CCRAPC. Une commune membre devra donc porter le projet.

Compte tenu des évolutions du SCoT et des lois de plus en plus complexes, il serait préférable de réfléchir à un PLUi, même si pour l'instant il n'y a pas de réglementation au niveau du délai d'application.

Certaines communes ont des problématiques de révision et de mise en conformité. Avec le PLUi, les communes en RNU et carte communale pourront s'étendre. Elles seraient alors intégrées directement au PLUi.

Madame Agnès DALLY MARTIN urbaniste à Saint Martin du Mont a été évoquée. Le cabinet Renaud GERGONDET, architecte à Lyon, est également abordé. Il travaille déjà avec Priay et Jujurieux. Un rendez-vous est prévu avec Monsieur JOLIVET, urbaniste de l'Agence Départementale (PLUi) fin mai.

➤ Point sur l'habitat indigne : Dans le cadre des actions liées à la lutte contre l'habitat indigne (LHI), les acteurs sont régulièrement confrontés à des publics en grandes difficultés psychologiques et sociales. Le plan départemental de la lutte contre l'habitat indigne n'est pas une compétence de la communauté de communes mais de chacune des communes.

Certaines situations rencontrées relèvent de l'incurie. En tant que maire, il arrive que ce type de situations, qui peut entraîner des troubles de voisinage, soit signalé. En 2021, 9 diagnostics de logements indignes ont été recensés notamment à Neuville et Jujurieux (fait par SOLIHA dans le cadre de l'OPAH et payés en partie par la CAF). A savoir que ces diagnostics peuvent être demandés par le maire ou le locataire.

Plusieurs organismes peuvent être prévenus :

- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) est une association agréée par le ministère du logement. Elle offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur l'ensemble des problèmes qu'ils peuvent rencontrer qu'ils soient d'ordres financiers, fiscaux ou juridiques.

- Vilhop'Ain a été chargé par l'Etat, depuis le mois de septembre 2021, de la prise en charge et le suivi de ces situations dans le département de l'Ain. Cette structure contribue à faciliter la coordination territoriale des professionnels ou structures intervenants auprès de personnes en situation d'incurie (intervenants sociaux, établissements de santé, collectivités, bailleurs, hébergeurs...). Une mission de sensibilisation et de formation sera déployée, afin d'aider à : reconnaître les différentes typologies d'incurie, comprendre les corrélations entre la santé (physique et psychique) et l'habitat ; repérer les différents intervenants et/ou dispositifs pouvant être activés ; renforcer les connaissances et compétences professionnelles du sanitaire, du médico-social et du social, et l'approche pluridisciplinaire

- La Caisse d'Allocations Familiales est également habilitée à vérifier ou à faire vérifier le respect des critères de décence d'un logement. Les interventions de la CAF sont construites en concertation avec les acteurs mobilisés en participant aux différentes instances partenariales, en s'inscrivant dans les actions du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Deux actions clés : la mesure de conservation des aides au logement et les constats de non-décence ; le permis de louer, un partenariat d'action entre la CAF et les EPCI. La Caf soutient financièrement la réalisation de constats de décence pour les locataires du parc privé bénéficiaires d'une aide au logement (ALF ou ALS).

A savoir que depuis la mise en place des actions liées à la lutte contre l'habitat indigne, il y a moins de logements insalubres sur la communauté de communes. Il est nécessaire de continuer les efforts notamment en organisant une réunion avec le SCoT.

➤ Adhésion à la SEMA : La Société d'Economie Montagnarde de l'Ain œuvre pour le maintien du pastoralisme dans le Département. C'est une association loi 1901 dont les membres sont majoritairement des alpagistes et collectivités territoriales. Des informations sur l'adhésion de la communauté de communes à la SEMA seront transmises au prochain Conseil Communautaire le jeudi 19 mai.

La cotisation sert à financer les travaux. Chaque commune participe par rapport au % de pastoralisme sur le territoire.

Thibaut ROBIN, chef de projet du PAT, se propose pour accompagner cette adhésion.

➤ Subvention Frelons Asiatiques : Pour information, la subvention demandée par l'association est passée de 800€ à 1 400€. Ils sont intervenus deux fois pour la ville de Varambon. Les membres du Bureau ne souhaitent pas accorder de subvention pour l'année 2022.

➤ Mutualisation de la Police municipale : régulièrement, les maires font la police sur le territoire (surtout des conflits de voisinages). La Police peut être mutualisée entre communes limitrophes. Les communes de Jujurieux, Neuville, Priay et Varambon seraient intéressées pour mutualiser.

A Poncin, Jean-Michel GIROUX informe que l'installation du garde-champêtre représente environ 30 000€ pour la formation, matériel, véhicule et coûte environ 50 000€/an pour la rémunération.

Il serait nécessaire qu'une commune recrute un agent et le mette à disposition ensuite aux communes intéressées. Anne BOLLACHE se renseignera et fera un retour prochainement.

➤ Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : Pour donner suite à la réunion du 4 mai 2022 organisée par le SR3A à Neuville sur AIN, Frédéric MONGHAL nous présente les PAPI.

Lancés en 2002, les PAPI visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation afin d'en réduire les conséquences dommageables sur les territoires, les habitations, les biens et les activités. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales, le dispositif PAPI permet le financement et la mise en œuvre d'une politique globale de gestion du risque d'inondation, menée à l'échelle d'un bassin de risque.

Initié en 2002, le dispositif a depuis évolué à plusieurs reprises, notamment en 2011, 2018 et 2021 :

- 2002-2009 : Les PAPI "1^{ère} génération" : à la suite des crues survenues entre 1999 et 2002 dans l'Aude, en Bretagne, dans la Somme et dans le sud-est de la France.
- 2011-2017 : Les PAPI "2^e génération" : à la suite à la tempête Xynthia et aux inondations du Var.
- 2018-2020 : Le cahier des charges PAPI 3 : nouvelle version du cahier des charges qui marque la fin du label PSR des projets d'endiguement compte tenu de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). D'après le bilan du Plan Submersion Rapide (2011-2016).
- 2021 : Le cahier de charges « PAPI 3 2021 » : annoncé lors du Conseil de défense écologique du 12 février 2020, « le renforcement des PAPI » passe finalement par un nouveau cahier des charges. Si les principaux objectifs du dispositif restent inchangés, à savoir une gestion intégrée et équilibrée des inondations, les principales modifications apportées visent à accélérer la résilience des territoires en simplifiant certaines étapes du processus de labellisation.

Action du SR3A : le SR3A a décidé en 2021 de se porter volontaire pour animer la démarche d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sur l'ensemble de son périmètre de compétence (142 communes sur les bassins versants de l'Albarine, le Suran, le Lange et l'Oignin, l'Ain Aval et la rive droite du Rhône).

La labellisation d'un PAPI à une échelle de risque cohérente, permet de travailler sur l'ensemble des leviers en faveur de la prévention des inondations (connaissances de l'aléa, vulnérabilité, gestion de crise...) et de bénéficier de l'aide financière du fonds Barnier jusqu'à 80%.

La 1ère étape consiste à monter un dossier de candidature dans lequel figureront un diagnostic de l'état de la connaissance actuelle, une stratégie d'intervention et sa traduction opérationnelle par des fiches actions.

- 7 axes :
 - Diagnostic du territoire,
 - Surveiller/prévenir,
 - Prévenir les crises,
 - Intégrer le risque,
 - Réduire la vulnérabilité,
 - Ralentir les écoulements,
 - Gérer les ouvrages.

Certains des axes font déjà parti du GEMAPI (Gestion de Milieux Aquatiques et de la Prévention des inondations).

Le SR3A se fait accompagner par un AMO spécialiste des PAPI, la société Sépia Conseils. Les maires jouent un rôle fondamental dans la prévention des inondations, tant en ce qui concerne l'urbanisation de leur territoire, que la mise en œuvre de leurs pouvoirs de police et d'attributions spécifiques. Aussi peuvent-ils voir la responsabilité administrative de leur commune engagée, voire une responsabilité pénale du Maire, même si c'est la Communauté de Communes qui a la compétence GEMAPI et qui est exercée par le SR3A.

Les PAPI sont un outil qui leur est mis à disposition.

Obligation de communication des communes :

- Plan d'action spécifique,
- Culture du risque,
 - Repères des niveaux des inondations.

Le PAPI et les dossiers d'urbanisme :

- Outils pour l'élaboration des documents d'urbanisme pour les communes,
- Outils et méthodologie pour la communication avec le SCOT et les PLUI ?

Le SR3A a fait suivre un questionnaire aux mairies (réponses des mairies au SR3A). Un COPIL sera organisé le 19 juin.

➤ Inauguration ZAC Ecosphère les 20 et 21 mai : les invitations ont été envoyées. Le vendredi 20 mai, les écoles (300 élèves de primaires et 250 collégiens) sont accueillies. La journée a été préparée par Sandra CHARPIGNY et la mission locale.

Le samedi 21 mai, le rendez-vous est fixé à 11h avec les élus et à 14h pour tous les habitants de la communauté de communes. Seront présents pour ces journées, les différentes entreprises installées et celles à venir ainsi que l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (l'INRAP) qui présentera ses découvertes. Un parcours de découverte environnement permanent est proposé avec l'installation de panneaux munis de flash codes qui permettront à chacun d'en apprendre un peu plus sur la faune et la flore de cette zone d'activité.

L'organisation est présentée par Laurence DAGUIER et le dossier de presse transmis aux membres du Bureau (cf. pièces jointes). L'ACI et des agents communaux vont installer les différents matériels (prêtés gracieusement par les communes.) Un planning sera transmis pour noter les horaires de présence des élus à cet évènement.

➤ Structure d'animation de la vie locale – mise à disposition d'un agent : Au-delà de la rédaction et de la construction du projet, il est nécessaire de mettre à disposition une personne de la CCRAPC pour porter le projet et organiser la structure. Thierry DUPUIS a proposé qu'Hélène SOUDY en soit la directrice (si le projet bien évidemment arrive à terme en fin d'année). Actuellement, elle est mise à disposition du projet à hauteur de 60% de son temps de travail. Elle est épaulée une fois par semaine par Michel DAVOUST, ancien directeur du centre social de Chatillon « La Passerelle ».

Les missions d'Hélène à la communauté de communes (notamment la gestion des ALSH) seront déléguées. Une nouvelle organisation du Pôle Enfance va être créée avec Barbara JANAUDY et les différentes structures. Les directeurs des crèches et des centres de loisirs auront plus d'autonomie et de délégations.

Sandra CHARPIGNY, travaillant au CLAS pour la CCRAPC, sera également mise en disposition ponctuelle.

D'après les estimations présentées au Bureau du 12/05/2022 (cf. CR), la communauté de communes verserait une subvention de fonctionnement de moins de 150 000 € à la structure.

En revanche, des projets actuellement portés financièrement par la collectivité vont être transférés à la structure diminuant ainsi les budgets du service cohésion sociale :

- « Sur un Air de Familles » et « Sur un Air de Familles vient à vous » : 5 000 € de reste à charge hors mise à disposition de personnel,
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : 20 000 € de reste à charge,
- la réorganisation du service dû au départ de la Responsable Enfance Jeunesse (non remplacée).

Certains élus sont réticents au projet notamment par rapport aux moyens financiers. En effet, le budget voirie par exemple est en déficit et aurait besoin d'être augmenté pour faire face aux nombreuses demandes et inflation des prix. De plus, certains habitants du territoire estiment que le projet n'est pas une priorité (ils souhaitent plus de places en crèches par exemple).

Les compétences ne doivent pas être opposées. Il est important de prendre en compte tous les besoins des habitants. Cette structure va apporter de nouveaux dispositifs notamment pour les jeunes.

➤ Sur un Air de Familles le samedi 11 juin : la communication a été faite notamment les affiches, le programme et les flyers (cf. pièce jointe).

➤ Crèches à vocation d'insertion professionnelle : une réunion a été organisée avec les partenaires (la CAF, Pôle Emploi, le Conseil Départemental, Fabienne CHARMETANT et les structures) afin d'évoquer les crèches à vocation d'insertion professionnelle (contrat de 3 ans). L'objectif est de réserver 20% de places aux familles éloignées de l'emploi. Cependant, ce dispositif national est assez contraignant (sur une structure, c'est 4 places au total). Une seule structure pourrait alors être choisie (Les P'tits Loups à Pont d'Ain). A savoir que la communauté de communes serait indemnisée, même si la place n'est pas prise, à hauteur de 1800€/an. La réflexion est en cours et la décision sera prise avant la commission pour septembre.

Pour information, 25 dossiers sur 64 ont été refusés lors de la commission d'attribution des places en crèches. Une structure privée devrait être construite sur Ambronay.

➤ Points travaux : il reste des problèmes qui n'ont pas été réglés ou de nouveaux dysfonctionnements sur le bâtiment de Frimousse. Le CCRAPC a donc convié toutes les entreprises concernées par les désordres le mercredi 25 mai entre 9h et 12h dans les locaux du Pôle Petite Enfance de Saint Jean le Vieux. Il resterait environ 40 000€ de facture à payer à l'architecte (bloqués tant que les travaux ne sont pas terminés).

Au hameau de Vieillard, les travaux de la route effondrée se déroulent bien. A Varambon, la facture est également bloquée car les finitions de la route ne sont pas terminées.

Le prix du goudron a été révisé. Comment peut-on tenir le marché public ? Une réunion avec Aintegra se déroulera prochainement.

III. Projet d'ordre du jour du Conseil Communautaire du jeudi 19 mai 2022 :

Les différents points à l'ordre du jour du prochain conseil sont évoqués notamment :

- Le programme de construction du nouvel ALSH : le dossier avance doucement. Quelle est l'opportunité de construire un bâtiment à 2 millions d'euros ? Il est nécessaire que les membres du Bureau réfléchissent au projet. Le point est donc supprimé de l'ordre du jour,
- Demande de subvention DETR et SSIL : le point est supprimé,
- Modification du règlement de fonctionnement et validation des nouveaux tarifs ALSH : le point est supprimé, c'est une décision du Président.

Un point est rajouté en Ressources Humaines concernant la rémunération des journées de travail et des déplacements sous forme de vacations de Michel DAVOUST pour accompagner Hélène SOUDY à l'élaboration des statuts et des axes d'intervention de la structure d'animation de la vie locale.

Enfin, il est demandé que les fonctionnalités du logiciel Cabinet Numérique soient présentées et expliquées au prochain Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,
Thierry DUPUIS



- La prochaine séance du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 19 mai 2022 à 18H30 à Saint-Jean-Le-Vieux.
- La prochaine séance du Bureau Communautaire aura lieu le jeudi 30 juin à 18h30.